

RAPPORT ANNUEL

Fonds commun de placement

DNCA SERENITE PLUS

Exercice du 01/07/2023 au 28/06/2024

- Commentaire de gestion
- Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels

Forme juridique : FCP

L'objectif de gestion

L'objectif de gestion du Fonds est la recherche d'une performance supérieure à l'indice de référence obligataire Bloomberg Euro Aggregate 1-3 year (Ticker Bloomberg : LE13TREU Index) calculé coupons réinvestis sur la durée de placement recommandée.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG).

Stratégie d'investissement

La stratégie d'investissement du Fonds consiste à gérer de manière discrétionnaire un portefeuille composé de titres de créances (obligations classiques, convertibles ou échangeables) émis par des entités privées ou publiques et libellés en Euro, sans contrainte de notation (dont des obligations spéculatives ou non notées). La sensibilité globale du portefeuille est comprise entre 0 et 4. La gestion du portefeuille s'articule autour d'une double analyse : macro-économique et technique dans un premier temps, financière et crédit dans un deuxième temps. La gestion repose en grande partie sur la connaissance approfondie de l'équipe de gestion du bilan des entités sélectionnées. Le Fonds répond aux critères d'une gestion Responsable. Ainsi, le processus d'investissement et la sélection de l'ensemble des émetteurs en portefeuille tiennent compte d'une évaluation interne de la Responsabilité d'entreprise :

(i) responsabilités actionnariale (ex.: risques comptables, qualité du management), (ii) sociale (ex.: conditions de travail, politique de formation), (iii) sociétale (ex.: optimisation fiscale) et (iv) environnementale (ex.: gestion environnementale, biodiversité) et de la transition durable. Il existe une limite quant au processus de notation consistant en la fiabilité des données publiées qui repose sur la crédibilité et l'audit des reportings extra-financiers des entreprises. Basée sur un modèle d'analyse propriétaire, la Société de Gestion implémente une approche "best in universe" visant à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extrafinancier dans leurs univers d'investissement indépendamment de leur secteur d'activité, aboutissant à une réduction de l'univers de départ d'au moins 20 %. L'analyse extra-financière est menée sur 90 % au moins des émetteurs en portefeuille. Le processus d'investissement se décompose en trois étapes : (i) une sélection de l'univers basée sur une approche financière et extra-financière, (ii) le calibrage de la duration modifiée et du risque de crédit global du Fonds et (iii) l'analyse fondamentale en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des titres sélectionnés. Le Fonds bénéficie du label ISR.

L'univers d'investissement est le suivant : obligations, obligations convertibles ou échangeables et autres titres de créance négociables émis en Euro par des entités du secteur public ou privé jusqu'à 100 % de l'actif net ; OPCVM monétaires jusqu'à 10 % de l'actif net ; actions de toute capitalisation (directement ou via la détention ou la conversion d'obligations convertibles) jusqu'à 10 % de l'actif net. Les obligations et autres titres de créance négociables sont de toute qualité de signature : Investment grade, spéculatif, non noté.

Le Fonds peut recourir à des contingent convertibles bonds ("Coco bonds") dans la limite de 10 % de l'actif net.

Jusqu'à 100 % de son actif net, le Fonds peut recourir à des instruments financiers à terme (exemples: options, futures, swap de taux simple) à titre de couverture et/ou d'exposition au risque de taux, et à des titres intégrant des dérivés (exemple: obligations convertibles) à titre de couverture et/ou d'exposition au risque de taux et au risque action, sans recherche de surexposition.

L'OPCVM est géré activement. L'indice est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances et pour le calcul de la commission de surperformance. Le gérant pourra ou non investir dans des titres comportant l'indicateur de référence à sa libre discrétion et sans contrainte particulière.

COMMENTAIRE DE GESTION

CHANGEMENTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

01/09/2023 :

- La mise en place d'un mécanisme de plafonnement des rachats dit « gates » ;

POLITIQUE DE GESTION

Point sur l'exercice écoulé

L'exercice 2023-2024 a été marqué par de fortes performances obligataires au quatrième trimestre 2023 avec à la fois une baisse des taux sans risque et une baisse des *spreads* qui traduisaient l'espoir des investisseurs d'un atterrissage en douceur de l'économie mondiale avec une baisse de l'inflation et une activité qui résiste. Les progrès sur le front de l'inflation ont été beaucoup plus heurtés au premier semestre 2024, ce qui a contribué à une remontée des taux courts tandis que les marges de crédit restaient à des niveaux serrés. En fin de période, l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale en France engendre un regain de volatilité sur les marges de crédit, en particulier sur les émetteurs français.

En termes de stratégie du fonds on peut noter plusieurs évolutions notables. D'abord, l'amélioration de la qualité de crédit du portefeuille avec une hausse marquée de la part des investissements notés *investment grade* de 66 % à 77 % ; de plus la part des obligations hybrides ou perpétuelles a été ramenée de 12 % à 5%. Ensuite, la sensibilité du fonds a été remontée de 1,06 à 1,24 afin de se positionner dans un contexte de baisse de taux des banques centrales. Enfin, la diversification du fonds en termes de titres et d'émetteurs se poursuit avec plus de 160 lignes en portefeuille fin juin 2024 contre moins de 140 fin juin 2023.

Sur l'exercice, DNCA Sérénité Plus affiche une performance :

- Part C : +4,46 %
- Part I : +4,72 %
- Part N : +4,64 %
- Part S : +5,11 %

contre +4,01 % pour son indicateur de référence Bloomberg Euro Aggregate 1-3 year calculé coupons réinvestis.

Les performances passées ne préjugent en rien de performances futures.

Sur l'exercice, nous retrouvons parmi les meilleurs contributeurs les obligations *BTPS 2024*, *KBC 2026*, *Intesa Sanpaolo AT1 call 2024*. À l'inverse, les obligations *Deutsche PBB 2027*, *Ball 2027*, *Sabadell call 2025* ont été les moins bons contributeurs.

Parmi les principaux mouvements opérés au cours de l'exercice, nous pouvons noter les investissements en *Belfius 2027*, *Unicredit call 2024*, *Thales 2025*. A l'inverse, les lignes *Iliad 2024*, *UBS 2025*, *Société Générale 2024* ont été remboursées à la maturité ou par anticipation.

Le niveau des liquidités dans le portefeuille (y compris les OPCVM monétaires) s'élève en fin d'exercice à 6,8 % du portefeuille et l'actif net s'établit à 857 millions d'euros.

Mouvements dans le portefeuille titres en cours de période

Mouvements intervenus au cours de la période	Mouvements (en montant)
Acquisitions	982 054 864,16
Cessions	772 201 141,11

Intégration de critères extra-financiers

Le fonds considère l'analyse extra-financière comme complémentaire à l'analyse financière traditionnelle. En portant un regard différent sur les états financiers, le fonds acquiert une compréhension des enjeux de long terme et cela offre un cadre pour anticiper d'une part les risques externes à l'entreprise (nouvelles réglementations, rupture technologique, etc.) et les risques internes (accidents du travail, mouvements sociaux, etc.) et, d'autre part, d'identifier des relais de croissance à long terme. L'objectif est d'approfondir les connaissances fondamentales des entreprises afin de sélectionner les meilleurs titres pour le portefeuille.

Le fonds a accès à la recherche relative aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance "ESG" et à l'outil interne "ABA"¹. Par ailleurs, les informations importantes sont systématiquement diffusées en interne par courriel et au sein des comités de direction, par exemple la survenance d'un litige grave, un changement majeur de gouvernance, un accident du travail, etc.

Dans ce cadre, le fonds pratique une gestion ISR (Investissement Socialement Responsable) en ligne avec les contraintes du Label français ISR ainsi que de l'ensemble des exigences de la réglementation européenne en fonction de la classification du fonds.

L'ensemble des contraintes liées à l'ESG qui s'imposent au fonds sont disponibles dans l'ensemble de la documentation juridique dont le prospectus, l'annexe précontractuelle mais également les rapports annuels et périodiques.

Notations ESG basées sur la responsabilité d'entreprise

L'analyse de la responsabilité d'entreprise se décline en quatre dimensions : la responsabilité actionnariale, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale. Chaque aspect est noté indépendamment et pondéré en fonction de son importance pour l'entreprise. Cette analyse approfondie aboutit à une note sur 10.

Chaque critère est analysé à l'aide d'une combinaison de critères qualitatifs et quantitatifs, dont certains sont présentés ci-dessous. De plus, l'analyse et la notation sont réalisées en fonction des enjeux du secteur et des pratiques d'entreprises comparables. La note de responsabilité reflète ainsi la qualité de la démarche globale d'une entreprise en tant qu'acteur économique quel que soit son secteur d'activité.

¹ « ABA », Above and Beyond Analysis, une marque de DNCA Finance.

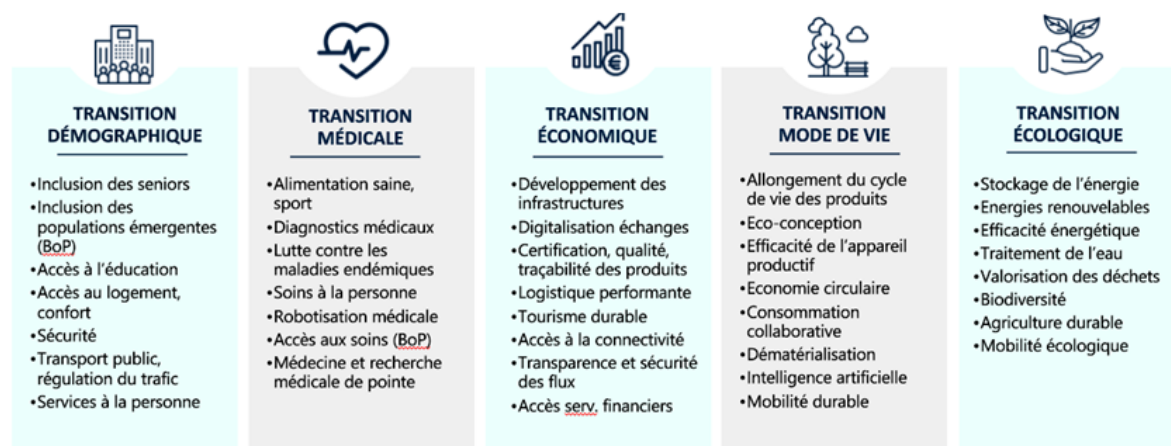


Le processus d'investissement du fonds est contraint par une notation minimale de 2 sur 10. En dessous de ce seuil, les sociétés ne sont pas éligibles.

Transition durable

Cet aspect analyse les impacts positifs d'une entreprise à travers ses activités, produits et services. L'objectif est d'identifier si une entreprise contribue à une transition durable, dans quel (s) domaine (s) et dans quelle mesure. Pour des raisons de transparence de l'information, le critère d'exposition utilisé jusqu'à présent est le chiffre d'affaires. Cependant, à plus long terme, nous souhaitons évoluer vers d'autres critères comme le résultat net, les dépenses de recherche et développement ou encore les investissements industriels.

Le fonds a une contrainte concernant l'exposition de transition durable dans le processus d'investissement. Le fonds doit investir en partie dans des sociétés qui ont une exposition aux activités suivantes :



Perspectives pour le prochain exercice

A horizon 12 mois, nous pouvons nous attendre à ce que les grandes banques centrales des pays développés abaissent leurs taux directeurs : le mouvement a déjà commencé en Europe mais le rythme et l'ampleur de cet ajustement demeurent incertains. En effet, l'inflation reste à des niveaux qui sont au-dessus des cibles des banques centrales, ce qui devrait ralentir ce mouvement. De plus, la

conjoncture économique reste fragile avec des indicateurs avancés peu encourageants et des échéances politiques qui continueront à jalonner l'année 2024 avec notamment la France et les Etats-Unis qui seront au centre de l'attention des investisseurs.

Dans ce contexte, le fonds peut s'appuyer sur son rendement actuariel de l'ordre 4 %. Les variations de taux sans risque et de marge de crédit viendront aussi affecter la performance du fonds. A ce titre, la sensibilité du fonds de l'ordre de 1,2 permet de jauger le positionnement du fonds. La qualité de crédit des instruments en portefeuille est élevée et devrait rester proche de ces niveaux dans les prochains mois.

La gestion active du fonds continuera à viser 1) une sélection rigoureuse des émetteurs et des instruments et aussi 2) des choix d'allocation en termes de risque de duration et de crédit.

Loi Energie-Climat Rapport article 29

Conformément à 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat remplace l'article L. 533-22-1 du code monétaire et financier et donc l'article 173-VI de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), la Société de gestion met à disposition des investisseurs au sein du document « *Rapport 2023 Article 29 de la loi énergie climat* » les informations relatives :

- à leur stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance ;
- aux moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi qu'une stratégie de mise en œuvre de cette politique.

Ce reporting est publié une fois par an et est disponible sur le site internet de la société de gestion www.dnca-investments.com dans la rubrique « Nos Expertises / Investissement Socialement Responsable ».

Informations complémentaires relatives aux règlements SFDR et Taxonomie :

Le Fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux (ES) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »). Il n'a pas pour objectif un investissement durable au sens de l'article 2(17) du Règlement SFDR, cependant il prévoit une proportion minimale d'investissements durables de 20%.

Dans le cadre de l'application de la politique de gestion des incidences négatives de la société de gestion, le fonds prend également en compte les principales incidences négatives (principal adverse impacts « PAI ») sur les facteurs de durabilité en appliquant notamment sa politique d'investisseur responsable, sa politique de gestion des incidences négatives, sa politique d'exclusions sectorielles (armes controversées, charbon et hydrocarbures non conventionnels), ainsi que la Trajectoire Climat de DNCA Finance. Ces dernières sont détaillées dans la rubrique ISR du site internet de la société de gestion (www.dnca-investments.com).

Plus d'informations concernant la promotion des critères et la durabilité dans l'annexe ci jointe « annexe durabilité ».

Le Fonds peut investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental éligibles selon le Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables, dit règlement « Taxonomie » (notamment les énergies renouvelables, la rénovation de bâtiments, les transports à faible émission de carbone, la production et la distribution d'eau, l'assainissement, la gestion des déchets et la dépollution, etc.).

A la date du prospectus, la société de gestion s'attend à ce que la proportion des investissements du fonds dans des activités respectueuses de l'environnement et alignées sur la taxonomie (y compris les activités habilitantes et transitoires) s'élève à 0%.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le fonds est sujet à des risques en matière de durabilité, en ce compris les risques inhérents à l'ESG (en ce compris tels que définis à l'article 2(22) du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »), comme un événement ou une situation environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produit, pourrait entraîner un effet négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. De plus amples informations sur la gestion des risques en matière de durabilité sont détaillées dans la politique disponible sur le site internet de la Société de gestion. L'utilisation de la note « Responsabilité d'Entreprise » (outil d'évaluation propriétaire) dans le processus d'investissement vise à réduire l'exposition du portefeuille au risque de durabilité.

Informations complémentaires relatives aux règlements SFDR et Taxonomie :

Le Fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux (ES) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »). Il n'a pas pour objectif un investissement durable au sens de l'article 2(17) du Règlement SFDR, cependant il prévoit une proportion minimale d'investissements durables de 20%.

Dans le cadre de l'application de la politique de gestion des incidences négatives de la société de gestion, le fonds prend également en compte les principales incidences négatives (principal adverse impacts « PAI ») sur les facteurs de durabilité en appliquant notamment sa politique d'investisseur responsable, sa politique de gestion des incidences négatives, sa politique d'exclusions sectorielles (armes controversées, charbon et hydrocarbures non conventionnels), ainsi que la Trajectoire Climat de DNCA Finance. Ces dernières sont détaillées dans la rubrique ISR sur le site internet de la société de gestion (www.dnca-investments.com).

Plus d'informations concernant la promotion des critères et la durabilité dans l'annexe ci jointe « annexe durabilité ».

Le Fonds peut investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental éligibles selon le Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables, dit règlement « Taxonomie » (notamment les énergies renouvelables, la rénovation de bâtiments, les transports à faible émission de carbone, la production et la distribution d'eau, l'assainissement, la gestion des déchets et la dépollution, etc.).

A la date du prospectus, la société de gestion s'attend à ce que la proportion des investissements du fonds dans des activités respectueuses de l'environnement et alignées sur la taxonomie (y compris les activités habilitantes et transitoires) s'élève à 0%.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le fonds est sujet à des risques en matière de durabilité, en ce compris les risques inhérents à l'ESG (en ce compris tels que définis à l'article 2(22) du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »), comme un événement ou une situation environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produit, pourrait entraîner un effet négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. De plus amples informations sur la gestion des risques en matière de durabilité sont détaillées dans la politique disponible sur le site internet de la Société de gestion. L'utilisation de la note « Responsabilité d'Entreprise » (outil d'évaluation propriétaire) dans le processus d'investissement vise à réduire l'exposition du portefeuille au risque de durabilité.

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

Politique de rémunération

1. Préambule

La politique de rémunération mise en œuvre par le Groupe DNCA (DNCA Finance et ses deux succursales) prend en compte les « dispositions communes sur les politiques de rémunération au sein des sociétés de gestion » rédigées par les principales associations professionnelles représentatives de la gestion ainsi que les dispositions issues des Directives UCITS V, AIFM, MIF 2, les orientations de l'ESMA relatives aux bonnes politiques de rémunération au titre de la directive sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (ESMA/2016/575) en date du 14 octobre 2016 ainsi que le Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Ont également été prises en compte les exigences d'intégration de critères ESG issues de l'article 5 du Règlement européen SFDR (Règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers » (27 novembre 2019) et de l'Article 29 de la Loi N°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat. La Politique définie et formalisée par le Comité Exécutif de DNCA Finance est approuvée par Natixis Investment Managers (ci-après NIM) et par l'instance de surveillance de DNCA Finance, Elle est revue annuellement et soumise pour avis de conformité au Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne de DNCA Finance.

Elle a pour objet de promouvoir une gestion saine et efficace des risques et de ne pas conduire les membres du Comité de surveillance, du Comité Exécutif, ni de tout autre membre du personnel du Groupe DNCA à une prise de risque excessive.

Elle est également définie de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients.

La présente politique s'applique à l'ensemble du personnel du Groupe DNCA et précise les dispositions spécifiques qui existent pour le personnel identifié.

La politique de rémunération repose sur l'évaluation des compétences et de critères de performance annuels et pluriannuels, quantitatifs et qualitatifs. Elle intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des investisseurs, des collaborateurs et des sociétés du Groupe DNCA.

2. Périmètre du personnel identifié

Le personnel identifié comprend :

- Les membres du Comité Exécutif
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne)
- Les responsables des activités de support ou administratives
- Les autres preneurs de risques
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques

Une revue du périmètre du personnel identifié est effectuée de manière annuelle.

3. Typologies de rémunération

La structure de rémunération des collaborateurs du Groupe DNCA est identique pour tous les collaborateurs et se décompose en :

- une rémunération fixe ;
- une rémunération variable individuelle telle que précisée ci-après ;
- une rémunération variable collective (à savoir l'intéressement et la participation).

La rémunération variable collective n'est pas couverte par les Directives AIFM et OPCVM puisqu'elle fait partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'est pas incitative d'une prise de risque. Elle est donc exclue de la définition de la rémunération.

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale. La composante fixe peut représenter une part suffisamment élevée de la rémunération globale de sorte qu'une politique souple peut être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable.

4. Détermination de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilités. Elle est attribuée discrétionnairement au regard de l'évaluation d'une performance individuelle.

Elle est constituée de la manière suivante :

- Une composante en numéraire
- Une composante en numéraire indexée sur un panier représentatif de FIA et d'OPCVM mis en place par DNCA Finance pour le personnel identifié.

Le Groupe DNCA ne verse pas de rémunération variable par le biais d'instruments ou de méthodes qui faciliteraient le contournement des dispositions législatives et réglementaires qui lui sont applicables.

La rémunération variable est attribuée en fonction de la contribution à la performance individuelle appréciée par le Comité Exécutif de DNCA Finance selon les principes énoncés ci-après.

- Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels du Groupe DNCA mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.
- Les données chiffrées de la politique de rémunération comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de surveillance de DNCA Finance, puis par un Comité intermédiaire réunissant le Comité de surveillance de DNCA Finance et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Critères de détermination de la Rémunération Variable discrétionnaire pour le personnel identifié

L'appréciation de la performance est basée sur des critères quantitatifs et qualitatifs propres aux grandes typologies de métier du personnel identifié (Gestion, Table de négociation, Commercial et collaborateurs délivrant des conseils en investissement, Fonctions de Conformité et Contrôle

Interne / Risques). Elle intègre, selon la fonction, une échelle de temps et tient compte du respect des limites de risques et de l'intérêt des clients.

L'enveloppe de rémunération variable est déterminée sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance ont été définis pour :

- la Direction Générale de DNCA
- la Direction de la gestion
- l'équipe ISR (gérants et analystes)
- ainsi que les responsables d'équipes de gestion.

Pour chaque fonction, des critères qualitatifs et quantitatifs sont définis, tels que par exemple :

- Critères qualitatifs : Suivi et mise en application de la politique Investisseur Responsable. Suivi et mise en application des règles de gestion des risques en matière de durabilité. Surveillance du respect de la politique d'exclusion (désinvestissement). Surveillance de la mise en application des règles de vote et d'engagement par les gérants....etc.
- Critères quantitatifs : Application de la politique de vote : 100% des sociétés détenues doivent faire l'objet d'un vote en AG. Respect de la notation minimum ABA selon les stratégies. Pour les fonds labellisés ISR uniquement : respect des deux KPI > indice de référence. Pour les fonds ART9 : min 80% Investissements durables... etc.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt ou de compromettre leur objectivité, l'évaluation des responsables conformité et contrôle interne et des responsables contrôle des risques est effectuée sur la base d'objectifs et de résultats propres à ces fonctions, et cela indépendamment de ceux des métiers dont ils valident et contrôlent les opérations.

5. Modalités de versement la rémunération variable pour le personnel identifié

- La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées du Groupe DNCA. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :
- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé
- Entre 200 K€ et 499 K€ de rémunération variable : 50% de différé au 1er euro
- A partir de 500 K€ de rémunération variable : 60% de différé au 1er euro

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par DNCA Finance.

- Le Panier de Fonds est déterminé de manière à rechercher l'alignement de l'intérêt des collaborateurs le plus satisfaisant possible avec celui des investisseurs sans pour autant avoir une concentration des fonds visés. Il est composé d'OPC représentatifs des principales stratégies de gestion de DNCA Finance.

Ce Panier de Fonds est susceptible d'être adapté en fonction des évolutions de la gamme de produits de DNCA Finance et de ses expertises de gestion. La composition et la pondération du Panier de fonds font l'objet d'une revue annuelle afin de s'assurer du caractère représentatif de celui-ci.

- L'acquisition de la rémunération variable est soumise à des conditions de performance financière de la société de gestion et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque du Groupe DNCA et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Dans l'hypothèse où une diminution individuelle partielle ou totale de la rémunération variable serait envisagée, la question sera soumise à un comité ad hoc réunissant les membres du Comité exécutif de DNCA Finance, les responsables de la Direction des RH, de la Direction Financière et de la Direction de la Conformité et du Contrôle Interne, ainsi que tout autre responsable Métier dont la participation est pertinente. Ce comité ad hoc sera compétent pour prendre la décision relative à la diminution partielle ou totale proposée.

Ce Comité ad hoc se réserve la possibilité de solliciter l'avis de NATIXIS IM (départements RH et/ou Conformité).

Ainsi, sauf disposition contraire des lois et réglementations locales en vigueur, le Groupe DNCA se réserve la possibilité d'annuler et/ou de réduire les paiements au titre de la rémunération variable, en cas de performance financière négative de DNCA Finance sur une période d'acquisition de la rémunération variable et notamment dans le cas où l'Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization (EBITDA) de DNCA Finance, établi à l'issue de ladite période d'acquisition, serait nul ou négatif.

Une telle décision relèverait du Comité Exécutif de DNCA Finance et devrait être validée par le Comité de Surveillance, en concertation avec NIM.

Sauf disposition contraire des lois et réglementations locales en vigueur, le Groupe DNCA se réserve également la possibilité d'annuler et/ou de réduire les paiements au titre de la rémunération variable, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité (i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés) en lien avec les objectifs définis pour le personnel.

En outre, sauf disposition contraire des lois et réglementations locales en vigueur, dans le cas où le comportement du collaborateur justifie un licenciement pour faute ou une révocation pour juste motif, notamment en raison de sa responsabilité dans des agissements ayant entraîné des pertes significatives pour la société ou en cas de manquement aux obligations d'honorabilité et de compétence (ou pour le collaborateur n'étant plus salarié ou mandataire social du Groupe DNCA, d'une société de Natixis ou du Groupe BPCE en France ou à l'étranger, dont le comportement aurait justifié un licenciement pour faute ou une révocation pour juste motif dans les mêmes conditions que ci-dessus, si ce comportement avait été découvert alors qu'il était encore salarié ou mandataire social du Groupe DNCA, d'une société de Natixis ou du Groupe BPCE en France ou à l'étranger), le Groupe DNCA se réserve le droit de demander le remboursement des paiements effectués au titre de la rémunération variable au collaborateur, et ce pendant une durée de 5 ans suivant la date de paiement.

En outre, en cas de départ faisant suite à un licenciement pour faute ou une révocation pour juste motif, la rémunération variable non encore acquise pourra ne pas être versée en tout ou en partie.

- En cas de départ d'un collaborateur de la population identifiée du Groupe DNCA, l'ensemble des conditions de performance financière de la société de gestion et le calendrier initial de versement et les modalités d'indexation sur le Panier de Fonds sont inchangés

6. Interdiction de recourir à des stratégies de couverture et rémunérations variables garanties

Les collaborateurs s'engagent à ne pas recourir à des stratégies de couverture personnelle ou d'assurance liées à la rémunération ou à la responsabilité afin de contrecarrer l'incidence de l'alignement sur le risque incorporé dans les conventions de rémunération.

Les rémunérations variables garanties sont interdites, sauf en cas d'embauche. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an.

28/03/2024

Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Dénomination du produit : DNCA SÉRÉNITÉ PLUS

Identifiant d'entité juridique : 9695004TH9RWICPI7688

Caractéristiques environnementales et / ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ Oui	☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 60,7% d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE 26,3% ☒ ayant un objectif social 34,3%
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social :	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le compartiment a promu des caractéristiques de gouvernance, environnementale, sociale et sociétale.

L'équipe de gestion du compartiment s'est appuyée sur un outil propriétaire intégrant les informations sur l'environnement, le social et la gouvernance : ABA (*Above and Beyond Analysis*).

Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le compartiment a principalement pris en compte les questions ESG suivantes :

- Environnement : émission de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, pollution hydrique, consommation d'eau, exploitation des terres.
- Social : rémunération excessive des dirigeants, inégalité des sexes, problème de santé et de sécurité, travail des enfants.
- Gouvernance : surveillance de la corruption et des pots-de-vin, de l'évasion fiscale.
- Notation globale de la qualité ESG.

Dans ce cadre, le processus d'investissement fondé sur le stock picking a tenu compte d'une notation interne de la Responsabilité d'entreprise grâce à une analyse extra-financière via l'outil propriétaire ABA, avec une approche « best in universe » (sélection de l'univers d'investissement indépendamment de l'activité sectorielle).

Pour les émetteurs publics, le processus d'investissement et la sélection qui en résulte tiennent compte de la notation interne relative à la responsabilité des émetteurs publics, comme le pays, sur la base d'une analyse extra-financière effectuée à l'aide d'un outil propriétaire développé en interne par la Société de gestion, avec une méthode d'approche de notation minimale.

Le processus d'investissement appliqué au Compartiment repose sur une sélection de l'univers d'investissement combinant une approche financière et extra-financière, notamment en excluant les émetteurs présentant un profil de risque élevé en termes de responsabilité d'entreprise ou de notation du pays (notamment une note inférieure à 2/10 dans l'outil propriétaire ESG).

Le compartiment n'a pas eu recours à un indicateur de référence dans le but d'atteindre les caractéristiques ESG promues par le compartiment.

• Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les indicateurs de durabilité utilisés par le compartiment pour les émetteurs privés étaient :

- La notation Responsabilité d'Entreprise issue de l'outil propriétaire ABA (*Above and Beyond Analysis*) : le principal indicateur de durabilité utilisé par le compartiment est la notation ABA de la Responsabilité d'Entreprise, divisée en quatre piliers : la responsabilité actionnariale, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale.
- L'exposition à la transition vers une économie durable : la société de gestion complète son analyse par une évaluation de l'exposition des entreprises à la transition vers une économie durable. Cette exposition est appuyée sur cinq piliers : la transition démographique, la transition dans la santé, la transition économique, la transition des modes de vie et transition écologique.
- Exposition aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU : la société de gestion évalue pour chaque société la part des revenus liée à l'un des 17 objectifs de Développement Durable de l'ONU.
- Données « carbone » : empreinte carbone (tonne de CO₂/M\$ investi) du portefeuille du compartiment.
- Intensité carbone : (t CO₂/m\$ de revenus) du portefeuille du compartiment.
- La proportion du portefeuille du compartiment investi dans la liste des « *Worst Offenders* » tenue par la société de gestion ; cette liste est constituée des émetteurs les plus à risque du point de vue de la responsabilité sociale. Cette liste est établie sur la base de controverses majeures, après analyse par les membres de l'équipe ISR, et après validation par le Comité de suivi de l'investissement durable.

Performance des indicateurs de durabilité pour les émetteurs privés au 28/06/2024

Indicateurs de durabilité	Performance des indicateurs de durabilité
Note Responsabilité ABA	4,93/10
Exposition à la transition vers une économie durable	18,86% de CA
% Exposition aux ODD	18,86% de CA
Empreinte carbone	282
Intensité carbone	877
% dans la liste des « <i>Worst Offenders</i> »	0%

Pour les émetteurs publics, les indicateurs de durabilité utilisés étaient les suivants :

- L'outil propriétaire ABA (*Above and Beyond Analysis*) : un modèle dédié à la notation des émetteurs publics basé sur 4 piliers : la gouvernance, l'environnement, le social et le sociétal.
- Le profil « Climat » : la société de gestion complète cette analyse par une appréciation profil « Climat » basé sur le mix énergétique et son évolution, l'intensité carbone et le stock de ressources.
- Intensité carbone : (t CO₂/m\$ de revenus) du portefeuille du compartiment.
- La proportion du portefeuille dans les normes internationales offensives sur la base de plusieurs critères tels que : le respect de la liberté, le travail des enfants, les droits de l'homme, les pratiques de torture, le blanchiment d'argent, etc.

Performance des indicateurs de durabilité pour les émetteurs publics au 28/06/2024

Indicateurs de durabilité		Performance des indicateurs de durabilité
Notation ABA publique		5,41/10
Profil « Climat » / Mix Énergétique	Bio et déchets	7,76%
	Renouvelable	6,72%
	Hydraulique	1,45%
	Géothermie	1,30%
	Nucléaire	8,43%
	Pétrole brut et GNL	40,66%
	Gaz naturel	29,76%
	Charbon	3,92%
	Tourbe	0,00%
Intensité carbone		233
% dans les normes internationales offensives		0%

• ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Les données 2023 et 2024 ne sont pas comparables puisque ces dernières sont calculées sur une base trimestrielle.

Au titre de l'exercice, la note moyenne de responsabilité d'entreprise est restée stable sur la période à 4.9 / 10 ; tous les émetteurs en portefeuille respectent la note minimale de (2/10).

L'exposition aux transitions durables a augmenté (+4 points : de 14,6% à 18,9%). Ce résultat s'explique par l'amélioration de la transparence des entreprises et l'implémentation de la taxonomie.

Aucune société appartenant à la liste Worst Offender n'est présente dans le portefeuille.

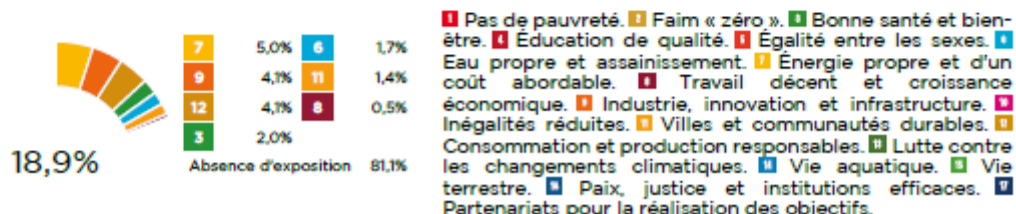
• Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables y ont-ils contribué ?

Les objectifs des investissements durables du compartiment étaient les contributions des émetteurs en portefeuille aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Les conditions d'éligibilité sur ce point sont les suivantes :

- Minimum 5% du chiffre d'affaires contribuant aux ODD et à une activité durable, selon la classification interne durable des activités de transitions durables (transition démographique et/ou transition dans la santé et/ou transition économique et/ou transition des modes de vie et/ou transition écologique).
- Notation minimale de la Responsabilité d'Entreprise de 2 sur 10 (tenant compte des controverses et des principales incidences négatives (PAI) combiné à la politique d'exclusion, intégration du principe consistant à ne pas causer de préjudice important sur tout objectif environnemental ou social.
- La notation minimum de 2 sur 10 sur la gouvernance (pratiques de la gouvernance d'entreprise).

La notation minimale de 2 sur 10 (Responsabilité d'Entreprise issue de l'outil ABA) est donc cohérente avec l'objectif de ne pas causer de préjudice important aux objectifs sociaux et environnementaux.

Exposition aux ODD
(% de chiffre d'affaires)



- Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les principales incidences négatives (« PAI ») des activités des entreprises sur l'environnement et les objectifs sociaux ont été directement intégrées dans la notation ABA de la Responsabilité d'Entreprise (qui intègre les indicateurs d'impacts négatifs sur les facteurs de durabilité du Tableau 1 de l'Annexe 1 des RTS SFDR) et ont pu conduire à un déclassement de la notation ABA en dessous de la notation minimale.

Dans ce contexte, la Société de gestion a mis en oeuvre, conformément à sa politique d'exclusion, les exclusions suivantes :

- Charbon thermique et pétrole et gaz non conventionnels : la Société de gestion a exclu progressivement les sociétés impliquées dans les activités liées au charbon thermique et au pétrole et gaz non conventionnels ;
- Armes controversées : les émetteurs étaient exclus de tous les portefeuilles de la Société de gestion ;
- Non-respect du Pacte mondial des Nations unies : les émetteurs coupables de graves infractions aux principes du Pacte mondial des Nations unies étaient intégrés dans la liste des « Worst Offenders » de la Société de gestion et exclus de tous les portefeuilles.

Au 28 juin 2024, aucune violation n'a été identifiée et aucune entreprise impliquée dans le charbon thermique et les hydrocarbures non conventionnels n'était incluse dans le portefeuille de la société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

L'utilisation des 14 PAI (Principal Adverse Impacts ou Principales Incidences Négatives) obligatoires et des 3 PAI facultatifs a contribué à l'établissement d'une note de responsabilité d'entreprise. Une note minimale de 2 sur 10 est conforme à l'approche DNSH (Ne pas causer de préjudice important aux objectifs sociaux ou environnementaux) en plus de deux PAI contraignants (PAI 10 - Violation UNGC et PAI 14 - Armes controversées).

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les émetteurs ne respectant pas les principes du Pacte Mondial des Nations ont été défavorablement notés pour la Responsabilité d'Entreprise dans l'outil ABA.

Les émetteurs avec des controverses ou en anomalies sévères avec les principes du Pacte Mondial (exemple : droits de l'homme, lutte contre la corruption, etc.) ont été exclus du portefeuille via la liste « Worst Offenders » après analyse interne.

L'approche interne décrite ci-dessous a permis à la société de gestion de définir une liste d'entreprises identifiées en infraction des normes OCDE et Droits Humains et qualifiées en « infraction sévère » par le comité Suivi Investissement Durable. Dès lors ces entreprises ont été intégrées dans une liste d'exclusion « Worst Offenders », interdites à l'investissement.

Pour réaliser l'analyse, la Société de gestion a utilisé les données de fournisseurs de données externes pour :

1. Extraire les sociétés avec des alertes « Norms based » ;
2. Filtrer les sociétés non pertinentes ;
3. Analyser qualitativement les infractions un sein du comité Suivi Investissement Durable ;
4. Inclure les sociétés qualifiées en « infraction sévère » dans la liste « Worst Offenders ».

Les investissements durables ont donc été conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

La taxonomie de l'Union Européenne établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Pour les émetteurs privés, le compartiment a tenu compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité :

- Les principales incidences négatives ont fait partie de la notation Responsabilité d'Entreprise ;
- La société de gestion a mis en place une politique de gestion des incidences négatives en matière de durabilité mesurant les principales incidences négatives. La politique vise d'abord à monitorer et réduire les contributions au changement climatique (émissions de CO₂, intensité de CO₂, températures implicites), dans le contexte des objectifs de Trajectoire Climat de DNCA Finance.

Pour les émetteurs publics, le compartiment a tenu compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité :

- L'analyse des principales incidences négatives a été intégrée à la notation pays ;
- La société de gestion a mis en place une politique de la gestion des incidences négatives en matière de durabilité mesurant les principales incidences négatives. La politique vise d'abord à monitorer les contributions au changement climatique (intensité carbone) et les problématiques sociales (pays soumis à des violations des droits sociaux, score moyen d'inégalité des revenus) et à la corruption (score moyen de corruption).

Principales Incidences Négatives (PAI / Principal Adverse Impacts)

PAI	Unité	Fonds		Ind. de réf.	
		Couverture	Valeur	Couverture	Valeur
PAI Corpo 1_1 - Émissions de GES de niveau 1	T CO ₂	75%	22 018	70%	1 997
PAI Corpo 1_2 - Émissions de GES de niveau 2	T CO ₂	75%	5 406	70%	302
PAI Corpo 1_3 - Émissions de GES de niveau 3	T CO ₂	75%	216 226	70%	13 937
PAI Corpo 1T - Émissions de GES totale	T CO ₂	75%	242 102	70%	16 250
PAI Corpo 2 - Empreinte carbone	T CO ₂ /millions d'euros investis	75%	282	70%	126
PAI Corpo 3 - Intensité de GES	T CO ₂ /EUR millions de CA	91%	877	98%	1 217
PAI Corpo 4 - Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		4%	4%	7%	3%
PAI Corpo 5 - Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable		86%	57%	94%	62%
PAI Corpo 6_TOTAL - Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique NACE	GWh/EUR millions de CA	86%	0,1	94%	0,2
PAI Corpo 7 - Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité		86%	6%	94%	3%
PAI Corpo 8 - Rejets dans l'eau	T Émissions d'eau	0%	7	1%	2 771
PAI Corpo 9 - Ratio de déchets dangereux ou radioactifs	T Déchets dangereux	74%	489 536	69%	634 772
PAI Corpo 10 - Violations des principes UNGC et OCDE		91%	0%	96%	0%
PAI Corpo 11 - Absence de processus et de mécanismes de conformité UNGC et OCDE		87%	1%	96%	1%
PAI Corpo 12 - Écart de rémunération hommes femmes non corrigé		63%	14%	77%	15%
PAI Corpo 13 - Mixité au sein des organes de gouvernance		87%	40%	89%	39%
PAI Corpo 14 - Exposition à des armes controversées		91%	0%	96%	0%
PAI Corpo OPT_1 - Utilisation de l'eau	m ³ /EUR millions de CA	5%	3	3%	0
PAI Corpo OPT_2 - Recyclage de l'eau		4%	0%	2%	0%
PAI Corpo OPT_3 - Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies		26%	104	14%	5
PAI_GOVIES_1 - Intensité de GES (govies)	Tons of CO ₂ e emissions per EUR million GDP	100%	233	84%	209
PAI_GOVIES_2_1 - Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales		100%	0	84%	2
PAI_GOVIES_2_2 - Pourcentage de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales		100%	0%	84%	1%
PAI_GOVIES_OPT_1 - Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental					
PAI_GOVIES_OPT_2 - Score moyen en matière de corruption	Score (0 to 100)	100%	59	84%	67
PAI_GOVIES_OPT_3 - Score moyen en matière d'inégalités de revenus	Score (0 to 100)	100%	33	84%	32

Source : MSCI



Quels ont été les principaux Investissements de ce produit financier ?

Principaux investissements du portefeuille, au 28 juin 2024 :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence (2024).

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Spain Government Inflation Linked Bond	Obligations d'État	3,51%	Espagne
Intesa Sanpaolo SpA	Banques	3,33%	Italie
Banco Santander SA	Banques	2,77%	Espagne
CaixaBank SA	Banques	2,30%	Espagne
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA	Banques	2,05%	Espagne
RCI Banque SA	Banques	2,03%	France
Traton Finance Luxembourg SA	Biens et services industriels	2,03%	Allemagne
Italy Buoni Poliennali Del Tesoro	Obligations d'État	1,86%	Italie
Societe Generale SA	Banques	1,61%	France
BNP Paribas SA	Banques	1,60%	France
Unicaja Banco SA	Banques	1,46%	Espagne
Banco BPM SpA	Banques	1,42%	Italie
Telecom Italia SpA/Milano	Télécommunications	1,41%	Italie
Orano SA	Matières premières	1,40%	France
Ford Motor Credit Co LLC	Automobiles et équipementiers	1,39%	USA



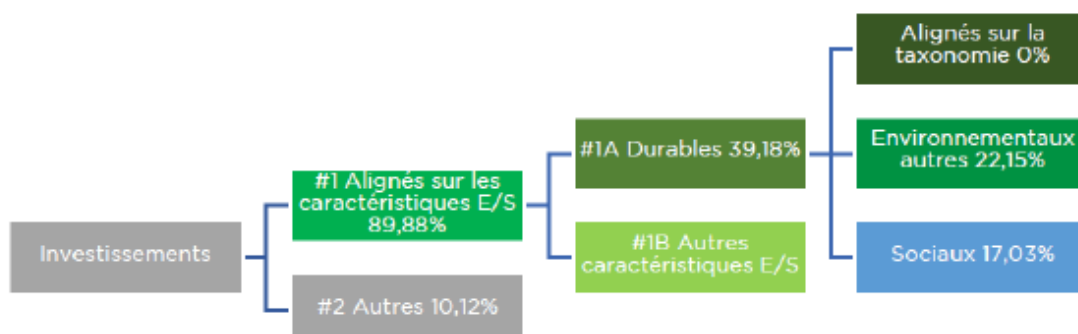
Quelle était la proportion d'Investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

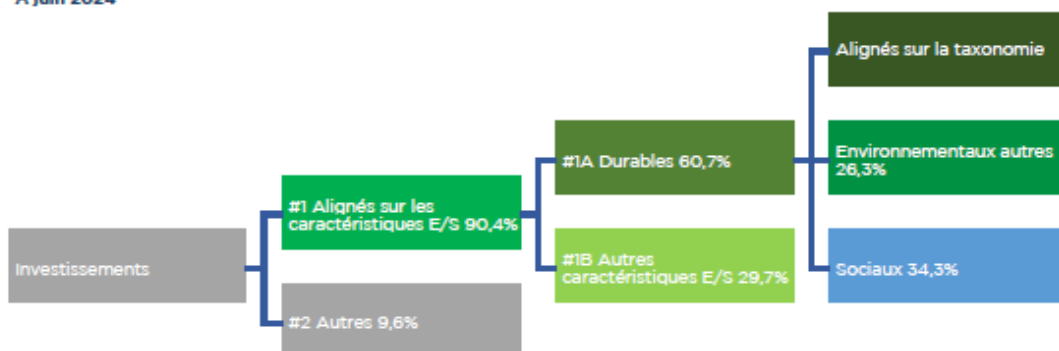
Au 28 juin 2024, le fonds a investi 90,4% de son actif net dans des actifs ayant des caractéristiques environnementales et sociales. 60,7% de ces investissements étaient considérés comme des investissements durables. La partie restante du portefeuille d'investissement du Fonds (#2 Autres) était constituée d'instruments financiers dérivés, détenus à des fins de couverture et/ou de gestion efficace du portefeuille, ainsi que de dépôts à vue, de fonds du marché monétaire, d'instruments du marché monétaire et d'autres dépôts à des fins de liquidité.

- Quelle était l'allocation des actifs ?

A juin 2023



A juin 2024



Au titre de l'exercice 2024, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne ressortent pas comme suffisamment fiables à l'issue des premiers contrôles effectués pour quantifier la proportion des investissements alignés sur la taxonomie.

DNCA Finance a donc par prudence choisi de ne pas y avoir recours et de ne pas communiquer les chiffres d'alignement consolidés cette année pour les fonds n'ayant pas d'engagement sur ce critère.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

- Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

Secteur	% AUM
Banques	33,21%
Biens et services industriels	11,42%
Automobiles et équipementiers	6,13%
Produits et services de consommation	6,02%
Télécommunications	5,85%
Services aux collectivités	5,51%
Obligations d'État	5,38%
Services financiers	4,38%
Santé	2,90%
Bâtiment et matériaux de construction	2,89%
Chimie	1,91%
Matières premières	1,40%
Voyages et loisirs	1,01%
Agroalimentaire, boisson et tabac	0,96%
Énergie	0,80%
Technologie	0,60%
Médias	0,56%

La classification sectorielle ci-dessus peut différer de celle utilisée dans le rapport financier périodique.



Dans quelle mesure les Investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- Du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- Des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- Des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Au titre de l'exercice 2024, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne ressortent pas comme suffisamment fiables à l'issue des premiers contrôles effectués pour quantifier la proportion des investissements alignés sur la taxonomie. DNCA Finance a donc par prudence choisi de ne pas y avoir recours et de ne pas communiquer les chiffres d'alignement consolidés cette année pour les fonds n'ayant pas d'engagement sur ce critère.

- Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE ?

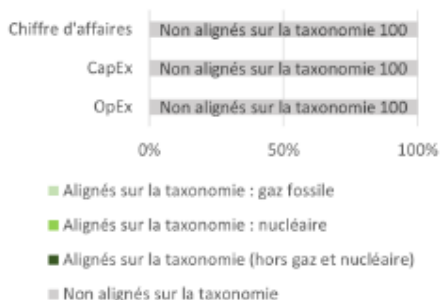
☐ Oui:

- ☐ Dans le gaz fossile
- ☐ Dans l'énergie nucléaire

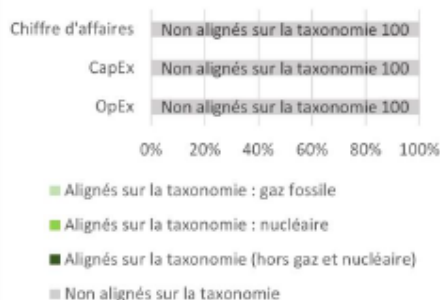
☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la Taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxonomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxonomie, hors obligations souveraines*



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non applicable

- Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable



Quelle était la proportion d'Investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la Taxonomie de l'UE ?

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

Le compartiment a investi 26,3% de ses actifs nets dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur le règlement de l'UE sur la taxonomie (étant donné le manque de données sur la taxonomie, DNCA Finance considère que tous les investissements environnementaux ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE).



Quelle était la proportion d'Investissements durables sur le plan social ?

Le compartiment a investi 34,3% de son actif net dans des actifs qualifiés « d'investissements durables » avec un objectif social.



Quels étaient les Investissements Inclus dans la catégorie #2 Autres, quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le compartiment pouvait investir dans des dérivés, dépôts, liquidités et fonds monétaires. Ces instruments inclus dans la catégorie « #2 Autres » n'avaient pas pour finalité d'apporter des garanties environnementales ou sociales minimales. Ces instruments pouvaient être utilisés par la société de gestion pour gérer la liquidité du compartiment ou pour réduire tout risque spécifique (exemple : le risque de change).

Il n'existait pas de garanties environnementales ou sociales minimales en liens avec ces catégories d'actifs.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

De façon synthétique, le processus d'investissement se décomposait en 3 étapes successives :

- La sélection de l'univers par une double approche financière et extra-financière, en particulier en excluant les valeurs présentant un profil à risque en matière de responsabilité d'entreprise (note inférieure à 2/10 dans le modèle propriétaire ESG) ou exposées à des controverses majeures ;
- L'allocation aux classes d'actifs en fonction de l'analyse de l'environnement d'investissement et de l'appétit pour le risque de l'équipe de gestion ;
- La sélection de titres après une analyse fondamentale des émetteurs du point de vue de l'actionnaire minoritaire et/ou du créancier obligataire, en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des instruments.

La notation ABA est un outil propriétaire d'analyse et de notation de la Responsabilité d'Entreprise qui permet d'anticiper les risques des entreprises notamment dans leurs interactions avec leurs parties prenantes : salariés, fournisseurs, clients, communautés locales, actionnaires... et ce, quel que soit leur secteur d'activité.

La Responsabilité d'Entreprise est analysée selon 4 axes d'analyse extra-financiers reprenant les critères ESG :

- La responsabilité actionnariale (incluant notamment les risques comptables, la qualité de Conseil, la qualité du management, etc.) ;
- La responsabilité sociale (incluant notamment les conditions de travail, la politique de diversité, l'accidentologie, la politique de formation, etc.) ;
- La responsabilité sociétale (optimisation fiscale, corruption, respects des communautés locales ou encore le respect des données personnelles) ;
- La responsabilité environnementale (notamment la politique de gestion environnementale, la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité, etc.).

Cette analyse interne, combinée à une recherche qualitative et quantitative, conduit à une notation sur 10.

Le processus d'engagement, qui vise à servir les objectifs ESG du produit, se déroule en plusieurs étapes :

1. Identifier des cibles d'engagement proactif et réactif parmi les émetteurs dans les investissements de DNCA Finance, dans la continuité du dispositif d'alertes mis en place dans le cadre de la gestion des risques en matière de durabilité et des incidences négatives.
2. Mettre en place un plan d'engagement pour les cibles d'engagement identifiées, suivre la démarche d'engagement et en mesurer les résultats
3. Intégrer les résultats des actions d'engagement aux décisions d'investissement

L'engagement proactif de DNCA Finance vise à encourager les entreprises à développer une meilleure transparence et une meilleure gestion de leurs enjeux ESG, via un dialogue récurrent. Le processus d'engagement réactif de DNCA Finance est un processus d'escalade qui repose sur le dispositif d'alertes mis en place dans le cadre de la gestion des risques en matière de durabilité et des incidences négatives. Les actions d'engagement peuvent inclure la demande d'actions correctives et la décision éventuelle de désinvestissement (« *Worst Offenders* »). DNCA Finance participe également à des initiatives collectives d'actions coordonnées et/ou collaboratives afin de promouvoir de meilleures pratiques sur des sujets systémiques ou transverses, concernant certains émetteurs, des enjeux ESG susceptibles de générer des risques en matière de durabilité et/ou des incidences négatives en matière de durabilité, et le respect des principes de la Task force on Climate related Financial Disclosure (TCFD) et la Task-force on Nature related Financial Disclosure (TNFD).

Exemple d'engagement : La trajectoire de décarbonation de DNCA Finance passe principalement par la décarbonation de ses investissements, nous avons ciblé TotalEnergies dans le cadre de notre campagne d'engagement sur le suivi des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La société affirme son ambition de rester Best in Class dans l'industrie sur les objectifs de Neutralité Carbone. Le pilotage de la trajectoire carbone est au cœur de la stratégie du groupe (CAPEX importants dans les renouvelables, amélioration de l'efficacité énergétique des installations existantes, une vision long terme du mix énergétique alignée AIE avec prise en compte des Kg CO₂ e/bep pour chaque nouveau projet ou nouvelle acquisition).

Les sujets et enjeux liés à la trajectoire de décarbonation nous semblent bien maîtrisés par le groupe et les cibles court et moyen termes atteignables.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'Indice de référence ?

L'indice de référence choisit n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le produit financier.

- En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

- Quelle a été la performance du produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

RAPPORT COMPTABLE AU 28/06/2024

DNCA SERENITE PLUS

INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

S'agissant d'un FCP, aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion ; une information sur les modalités de fonctionnement du FCP est faite aux porteurs, selon les cas, soit individuellement, soit par voie de presse, soit par le biais des documents périodiques ou par tout autre moyen conformément à l'Instruction de l'AMF (en l'occurrence cette information est disponible sur le site internet de la société <http://www.dncainvestments.com>).

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sont sélectionnés par la société de gestion. La politique de sélection des intermédiaires financiers est disponible sur le site internet de la société : <http://www.dnca-investments.com>

Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Evènements intervenus au cours de la période

01/09/2023 Caractéristiques de gestion : Mise en conformité du DICI de l'ensemble des parts selon le modèle DIC PRIIPS issu du Règlement (UE) n° 1286/2014

01/09/2023 Caractéristiques de gestion : Mise à jour du paragraphe relatif aux règlements SFDR et taxonomie

01/09/2023 Caractéristiques de gestion : Mise à jour du risque de durabilité dans le profil de risque

01/09/2023 Caractéristiques parts (hors frais) : Mise à jour des modalités de souscription et de rachat avec anciennement : Les souscriptions et les rachats sont possibles en montant ou en quantité.

01/09/2023 Caractéristiques de gestion : Mise en place d'un mécanisme de plafonnement des rachats dits gates

01/09/2023 Frais : Modification de la dénomination des frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille dorénavant frais de fonctionnement et autres services

01/09/2023 Caractéristiques de gestion : Ajout de l'annexe précontractuelle accompagnant le prospectus conformément aux exigences du Règlement délégué (UE) 2022/1288

FCP DNCA SERENITE PLUS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 juin 2024

FCP DNCA SERENITE PLUS

19, Place Vendôme
75001 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 juin 2024

Aux porteurs de parts du FCP DNCA SERENITE PLUS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) DNCA SERENITE PLUS relatifs à l'exercice clos le 28 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique

Bertrand DESPORTES

Associé

BILAN ACTIF

	28/06/2024	30/06/2023
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	856 890 191,21	632 252 072,73
Actions et valeurs assimilées	3 012 800,00	3 723 348,20
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 012 800,00	3 723 348,20
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	795 948 178,17	547 702 727,81
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	795 948 178,17	547 702 727,81
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	18 637 511,23
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	18 637 511,23
Titres de créances négociables	0,00	18 637 511,23
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	57 929 213,04	62 188 485,49
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	57 929 213,04	62 188 485,49
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	680 753,67	3 626 170,80
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	680 753,67	3 626 170,80
Comptes financiers	4 836 391,74	13 023 901,92
Liquidités	4 836 391,74	13 023 901,92
Total de l'actif	862 407 336,62	648 902 145,45

BILAN PASSIF

	28/06/2024	30/06/2023
Capitaux propres		
Capital	838 508 088,98	635 585 851,87
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-4 853 185,20	-8 345 660,23
Résultat de l'exercice (a, b)	23 662 622,52	9 043 190,59
Total des capitaux propres	857 317 526,30	636 283 382,23
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	5 089 810,32	12 618 763,22
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	5 089 810,32	12 618 763,22
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	862 407 336,62	648 902 145,45

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	28/06/2024	30/06/2023
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	28/06/2024	30/06/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	69 360,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	24 850 872,00	15 694 526,87
Produits sur titres de créances	0,00	16 451,80
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	24 850 872,00	15 780 338,67
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	5 265,63
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	0,00	5 265,63
Résultat sur opérations financières (I - II)	24 850 872,00	15 775 073,04
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	4 120 941,43	7 420 513,39
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	20 729 930,57	8 354 559,65
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	2 932 691,95	688 630,94
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	23 662 622,52	9 043 190,59

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part N :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part I :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part S :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0010986315	0,7 % TTC, taux maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net
I	FR0010986323	0,4 % TTC, taux maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net
N	FR0013458783	0,5 % TTC, taux maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net
S	FR0014007N81	0,2 % TTC, taux maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0010986315	Néant
I	FR0010986323	Néant
N	FR0013458783	Néant
S	FR0014007N81	Néant

Commission de surperformance

Part FR0010986315 C

20% TTC de la performance positive du FCP au-delà de celle de son indice de référence le Bloomberg Euro-Aggregate 1-3 year

Assiette : actif net

Cette commission de surperformance est mise en place pour la première fois entre le 18/01/2011 et le 29/06/2012, puis ultérieurement sur des périodes de référence correspondant à l'exercice comptable.

- dès lors que la valeur liquidative du fonds enregistre une performance positive et supérieure à celle de l'indice de référence, après imputation des frais de gestion financière fixes, une provision de commission de surperformance au taux de 20% TTC sera appliquée sur la partie de cette performance positive et supérieure à l'indice de référence,

- cette commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative sur la base de 20% TTC de la surperformance constatée entre l'évolution de la valeur liquidative et celle de la clôture de l'exercice précédent cette commission de surperformance n'est provisionnée que dans la mesure d'une évolution positive de la valeur liquidative sur la période de référence (entre l'évolution de la valeur liquidative à la date du calcul des frais variables et celle de la clôture de l'exercice précédent). Dans le cas de sous performance, il est procédé à des reprises de provisions éventuelles à hauteur maximum du compte de provisions antérieures constituées.

En cas de rachat de parts par un investisseur en cours d'exercice, la quote-part de la commission de sur performance est acquise à la société de gestion, et prélevée à la clôture de l'exercice.

La première date de prélèvement est le dernier jour de Bourse de juin 2012.

Le mode de calcul des frais de gestion financière variables est tenu à la disposition des porteurs.

Méthode de calcul :

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon la méthode indiquée.

20% TTC représente la différence entre l'actif du Fonds avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice Bloomberg Euro Aggregate 1-3 year (coupons nets réinvestis, cours de clôture – (code Bloomberg : LE13TREU Index)) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que le Fonds.

Période de référence :

La période de référence correspond à la période durant laquelle la performance du Fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence. Elle est fixée à 5 ans. La société de gestion s'assure que, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. La première période de référence de 5 ans débute le 1er juillet 2022.

Période d'observation et fréquence de cristallisation :

La période d'observation correspond à l'exercice comptable du 1er juillet au 30 juin de chaque année. La fréquence de cristallisation consiste à considérer comme définitive et exigible la commission de surperformance provisionnée.

La commission de surperformance est cristallisée (payée) une fois par an à chaque clôture de l'exercice comptable si, sur une période d'observation, l'actif valorisé du Fonds est supérieur à celui de l'actif de référence et si le Fonds enregistre une performance positive. La part variable des frais de gestion représentera 20% TTC de l'écart constaté. Cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative après imputation des frais de gestion fixes. Dans le cas contraire, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette commission de surperformance est prélevée annuellement, à la clôture de l'exercice comptable. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées sera définitivement acquise et sera prélevée par la société de gestion à la clôture de l'exercice.

Part FR0010986323 I

20% TTC de la surperformance positive du FCP comparée au-delà de celle de son indice de référence le Bloomberg Euro-Aggregate 1-3 year

Assiette : actif net

Cette commission de surperformance est mise en place pour la première fois entre le 18/01/2011 et le 29/06/2012, puis ultérieurement sur des périodes de référence correspondant à l'exercice comptable.

- dès lors que la valeur liquidative du fonds enregistre une performance positive et supérieure à celle de l'indice de référence, après imputation des frais de gestion financière fixes, une provision de commission de surperformance au taux de 20% TTC sera appliquée sur la partie de cette performance positive et supérieure à l'indice de référence,

- cette commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative sur la base de 20% TTC de la surperformance constatée entre l'évolution de la valeur liquidative et celle de la clôture de l'exercice précédent cette commission de surperformance n'est provisionnée que dans la mesure d'une évolution positive de la valeur liquidative sur la période de référence (entre l'évolution de la valeur liquidative à la date du calcul des frais variables et celle de la clôture de l'exercice précédent). Dans le cas de sous performance, il est procédé à des reprises de provisions éventuelles à hauteur maximum du compte de provisions antérieures constituées.

En cas de rachat de parts par un investisseur en cours d'exercice, la quote-part de la commission de surperformance est acquise à la société de gestion, et prélevée à la clôture de l'exercice.

La première date de prélèvement est le dernier jour de Bourse de juin 2012.

Le mode de calcul des frais de gestion financière variables est tenu à la disposition des porteurs.

Méthode de calcul :

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon la méthode indiquée.

20% TTC représente la différence entre l'actif du Fonds avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice Bloomberg Euro Aggregate 1-3 year (coupons nets réinvestis, cours de clôture – (code Bloomberg : LE13TREU Index)) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que le Fonds.

Période de référence :

La période de référence correspond à la période durant laquelle la performance du Fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence. Elle est fixée à 5 ans. La société de gestion s'assure que, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. La première période de référence de 5 ans débute le 1er juillet 2022.

Période d'observation et fréquence de cristallisation :

La période d'observation correspond à l'exercice comptable du 1er juillet au 30 juin de chaque année. La fréquence de cristallisation consiste à considérer comme définitive et exigible la commission de surperformance provisionnée.

La commission de surperformance est cristallisée (payée) une fois par an à chaque clôture de l'exercice comptable si, sur une période d'observation, l'actif valorisé du Fonds est supérieur à celui de l'actif de référence et si le Fonds enregistre une performance positive. La part variable des frais de gestion représentera 20% TTC de l'écart constaté. Cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative après imputation des frais de gestion fixes. Dans le cas contraire, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette commission de surperformance est prélevée annuellement, à la clôture de l'exercice comptable. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées sera définitivement acquise et sera prélevée par la société de gestion à la clôture de l'exercice.

Part FR0013458783 N

20% TTC de la surperformance positive du FCP comparée au-delà de celle de son indice de référence le Bloomberg Euro-Aggregate 1-3 year

Assiette : actif net

Cette commission de surperformance est mise en place pour la première fois entre le 18/01/2011 et le 29/06/2012, puis ultérieurement sur des périodes de référence correspondant à l'exercice comptable.

- dès lors que la valeur liquidative du fonds enregistre une performance positive et supérieure à celle de l'indice de référence, après imputation des frais de gestion financière fixes, une provision de commission de surperformance au taux de 20% TTC sera appliquée sur la partie de cette performance positive et supérieure à l'indice de référence,

- cette commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative sur la base de 20% TTC de la surperformance constatée entre l'évolution de la valeur liquidative et celle de la clôture de l'exercice précédent cette commission de surperformance n'est provisionnée que dans la mesure d'une évolution positive de la valeur liquidative sur la période de référence (entre l'évolution de la valeur liquidative à la date du calcul des frais variables et celle de la clôture de l'exercice précédent). Dans le cas de sous performance, il est procédé à des reprises de provisions éventuelles à hauteur maximum du compte de provisions antérieures constituées.

En cas de rachat de parts par un investisseur en cours d'exercice, la quote-part de la commission de surperformance est acquise à la société de gestion, et prélevée à la clôture de l'exercice.

La première date de prélèvement est le dernier jour de Bourse de juin 2012.

Le mode de calcul des frais de gestion financière variables est tenu à la disposition des porteurs.

Méthode de calcul :

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon la méthode indiquée.

20% TTC représente la différence entre l'actif du Fonds avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice Bloomberg Euro Aggregate 1-3 year (coupons nets réinvestis, cours de clôture – (code Bloomberg : LE13TREU Index)) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que le Fonds.

Période de référence :

La période de référence correspond à la période durant laquelle la performance du Fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence. Elle est fixée à 5 ans. La société de gestion s'assure que, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. La première période de référence de 5 ans débute le 1er juillet 2022.

Période d'observation et fréquence de cristallisation :

La période d'observation correspond à l'exercice comptable du 1er juillet au 30 juin de chaque année. La fréquence de cristallisation consiste à considérer comme définitive et exigible la commission de surperformance provisionnée.

La commission de surperformance est cristallisée (payée) une fois par an à chaque clôture de l'exercice comptable si, sur une période d'observation, l'actif valorisé du Fonds est supérieur à celui de l'actif de référence et si le Fonds enregistre une performance positive. La part variable des frais de gestion représentera 20% TTC de l'écart constaté. Cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative après imputation des frais de gestion fixes. Dans le cas contraire, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette commission de surperformance est prélevée annuellement, à la clôture de l'exercice comptable. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées sera définitivement acquise et sera prélevée par la société de gestion à la clôture de l'exercice.

Part FR0014007N81 S

Néant

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du

remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Actions, droits, bons de souscription : Marché Euronext Paris : 0,025% max TTC minimum 20 € TTC Marché Etranger : 0,025% max TTC minimum 40 € TTC TCN, BT, Produits de Taux : Commission fixe maximum de 40 € TTC Pour les Marchés à Terme : Futures EUREX: 2,00€ TTC par lot Options EUREX : 0,40% TTC Minimum 7 € TTC S/R OPC : 180 € TTC maximum Prélèvement sur chaque transaction		100	

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à

l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Aucune garantie n'est mise en place contre la défaillance du Fonds et vous pourriez perdre votre capital si cela se produit.

Les actifs du Fonds sont déposés chez Crédit Industriel et Commercial (CIC), et sont séparés des actifs d'autres fonds de DNCA Finance. L'actif du Fonds ne peut pas être utilisé pour payer les dettes d'autres fonds.

Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de DNCA Finance.

Informations complémentaires

Il est précisé qu'une quote-part des frais de gestion financière prélevés peut servir à rémunérer les intermédiaires chargés du placement des parts du Fonds.

Les rémunérations perçues à l'occasion d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres ainsi que sur toute opération équivalente en droit étranger sont intégralement acquises au FCP.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	28/06/2024	30/06/2023
Actif net en début d'exercice	636 283 382,23	511 594 019,76
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	334 801 699,63	274 885 014,78
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-145 967 024,87	-164 142 062,34
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4 655 376,33	873 121,51
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-8 768 903,79	-9 643 640,36
Plus-values réalisées sur contrats financiers	220 699,43	1 731 758,07
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-70 200,01	-455 953,24
Frais de transaction	-50 497,61	-51 737,38
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	15 483 064,39	13 144 101,78
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	9 468 709,80	-6 014 354,59
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-6 014 354,59	-19 158 456,37
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	-5 800,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	5 800,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	20 729 930,57	8 354 559,65
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	857 317 526,30	636 283 382,23

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé	563 282 277,77	65,70
Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou	49 857 751,31	5,82
Obligations convertibles négo. sur un marché régl. ou assimilé	31 316 973,27	3,65
Obligations indexées négo. sur un marché régl. ou assimilé	64 474 842,00	7,52
Titres subordonnés (TSR - TSDI)	87 016 333,82	10,15
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	795 948 178,17	92,84
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	669 729 668,89	78,12	0,00	0,00	126 218 509,28	14,72	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	4 836 391,74	0,56	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	54 329 434,48	6,34	145 841 286,14	17,01	415 293 094,71	48,44	65 770 667,94	7,67	114 713 694,90	13,38
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	4 836 391,74	0,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF
ET DE HORS-BILAN**

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s) devise(s)	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	28/06/2024
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	28/06/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	28/06/2024
Actions	FR0010885236	OST SRI MN +-ICEUR	0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			57 929 213,04
			57 929 213,04
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			57 929 213,04

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

	Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice					
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

	Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice			
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	23 662 622,52	9 043 190,59
Total	23 662 622,52	9 043 190,59

	28/06/2024	30/06/2023
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 048 719,55	401 230,19
Total	2 048 719,55	401 230,19
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/06/2024	30/06/2023
C2 PART CAPI I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	20 452 293,45	7 905 666,01
Total	20 452 293,45	7 905 666,01
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/06/2024	30/06/2023
C3 PART CAPI N		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	388 963,74	166 496,09
Total	388 963,74	166 496,09
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/06/2024	30/06/2023
S1 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	772 645,78	569 798,30
Total	772 645,78	569 798,30
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-4 853 185,20	-8 345 660,23
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-4 853 185,20	-8 345 660,23

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values	
	28/06/2024	30/06/2023
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-457 663,76	-453 753,27
Total	-457 663,76	-453 753,27
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values	
	28/06/2024	30/06/2023
C2 PART CAPI I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-4 174 645,04	-7 433 016,22
Total	-4 174 645,04	-7 433 016,22
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values	
	28/06/2024	30/06/2023
C3 PART CAPI N		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-81 713,99	-165 399,86
Total	-81 713,99	-165 399,86
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values	
	28/06/2024	30/06/2023
S1 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-139 162,41	-293 490,88
Total	-139 162,41	-293 490,88
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
				€	€	€	€	€
30/06/2020	C1 PART CAPI C	32 344 412,53	286 705,993	112,81	0,00	0,00	0,00	-0,08
30/06/2020	C2 PART CAPI I	330 024 962,55	2 855 919,456	115,55	0,00	0,00	0,00	0,31
30/06/2020	C3 PART CAPI N	535 760,75	5 426,141	98,73	0,00	0,00	0,00	0,26
30/06/2021	C1 PART CAPI C	40 973 204,84	355 435,486	115,27	0,00	0,00	0,00	0,12
30/06/2021	C2 PART CAPI I	390 388 912,40	3 298 158,885	118,36	0,00	0,00	0,00	0,40
30/06/2021	C3 PART CAPI N	1 385 235,34	13 681,895	101,24	0,00	0,00	0,00	0,46
30/06/2022	C1 PART CAPI C	43 271 186,53	386 412,094	111,98	0,00	0,00	0,00	2,23
30/06/2022	C2 PART CAPI I	446 733 391,30	3 872 926,093	115,34	0,00	0,00	0,00	2,67
30/06/2022	C3 PART CAPI N	6 722 237,06	68 202,164	98,56	0,00	0,00	0,00	2,18
30/06/2022	S1 PART CAPI S	14 867 204,87	152 942,858	97,20	0,00	0,00	0,00	1,32
30/06/2023	C1 PART CAPI C	34 553 696,74	301 765,817	114,50	0,00	0,00	0,00	-0,17
30/06/2023	C2 PART CAPI I	566 651 008,72	4 792 990,429	118,22	0,00	0,00	0,00	0,09
30/06/2023	C3 PART CAPI N	12 605 693,63	124 876,472	100,94	0,00	0,00	0,00	0,00
30/06/2023	S1 PART CAPI S	22 472 983,14	222 950,501	100,79	0,00	0,00	0,00	1,23
28/06/2024	C1 PART CAPI C	80 738 261,02	675 006,597	119,61	0,00	0,00	0,00	2,35
28/06/2024	C2 PART CAPI I	737 506 810,18	5 957 185,597	123,80	0,00	0,00	0,00	2,73
28/06/2024	C3 PART CAPI N	14 429 072,50	136 609,866	105,62	0,00	0,00	0,00	2,24
28/06/2024	S1 PART CAPI S	24 643 382,60	232 596,155	105,94	0,00	0,00	0,00	2,72

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	623 920,53100	73 223 031,47
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-250 679,75100	-29 586 608,21
Solde net des Souscriptions/Rachats	373 240,78000	43 636 423,26
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	675 006,59700	

	En quantité	En montant
C2 PART CAPI I		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	2 075 693,69600	253 491 900,66
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-911 498,52800	-110 507 388,29
Solde net des Souscriptions/Rachats	1 164 195,16800	142 984 512,37
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	5 957 185,59700	

	En quantité	En montant
C3 PART CAPI N		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	58 155,10800	6 015 671,90
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-46 421,71400	-4 776 673,09
Solde net des Souscriptions/Rachats	11 733,39400	1 238 998,81
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	136 609,86600	

	En quantité	En montant
S1 PART CAPI S		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	20 165,43900	2 071 095,60
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-10 519,78500	-1 096 355,28
Solde net des Souscriptions/Rachats	9 645,65400	974 740,32
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	232 596,15500	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	1 535,02
Montant des commissions de souscription perçues	1 535,02
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	1 535,02
Montant des commissions de souscription rétrocédées	1 535,02
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C2 PART CAPI I	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C3 PART CAPI N	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
S1 PART CAPI S	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00

	En montant
S1 PART CAPI S	
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	28/06/2024
FR0010986315 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,69
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	414 947,38
Pourcentage de frais de gestion variables	0,13
Commissions de surperformance (frais variables)	78 985,65
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	28/06/2024
FR0010986323 C2 PART CAPI I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	2 433 273,33
Pourcentage de frais de gestion variables	0,17
Commissions de surperformance (frais variables)	1 061 933,88
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	28/06/2024
FR0013458783 C3 PART CAPI N	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	64 230,59
Pourcentage de frais de gestion variables	0,15
Commissions de surperformance (frais variables)	19 830,59
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	28/06/2024
FR0014007N81 S1 PART CAPI S	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,20
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	47 740,01
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	28/06/2024
Créances	Coupons et dividendes	316 438,00
Créances	SRD et règlements différés	364 315,67
Total des créances		680 753,67
Dettes	SRD et règlements différés	3 654 967,27
Dettes	Frais de gestion	1 434 843,05
Total des dettes		5 089 810,32
Total dettes et créances		-4 409 056,65

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	856 890 191,21	99,95
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	3 012 800,00	0,35
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	795 948 178,17	92,84
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	57 929 213,04	6,76
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	680 753,67	0,08
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-5 089 810,32	-0,59
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	4 836 391,74	0,56
DISPONIBILITES	4 836 391,74	0,56
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	857 317 526,30	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées						3 012 800,00	0,35
TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé						3 012 800,00	0,35
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)						3 012 800,00	0,35
TOTAL FRANCE						3 012 800,00	0,35
FR0011675362 NEOEN			EUR	80 000		3 012 800,00	0,35
TOTAL Obligations & Valeurs assimilées						795 948 178,17	92,84
TOTAL Obligations & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé						795 948 178,17	92,84
TOTAL Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé						563 282 277,77	65,70
TOTAL BELGIQUE						27 530 062,52	3,21
BE0002950310 KBCBB 4 1/2 06/06/26	17/02/2023	06/06/2026	EUR	109		10 996 633,73	1,28
BE0974423569 KBCBB 2 7/8 06/29/25	29/06/2022	29/06/2025	EUR	43		4 299 914,00	0,50
BE6324000858 SYENS 2 1/2 PERP	02/09/2020	31/12/2050	EUR	15		1 461 354,25	0,17
BE6328785207 BELFIUS BANQUE 0,375%21-0627	08/06/2021	08/06/2027	EUR	95	0,38	8 652 662,47	1,01
BE6350791073 SOLVAY 3,875%24-030428	03/04/2024	03/04/2028	EUR	21	3,88	2 119 498,07	0,25
TOTAL SUISSE						11 314 269,82	1,32
CH1174335732 UBS 2 1/8 10/13/26	24/03/2022	13/10/2026	EUR	11 400		11 314 269,82	1,32
TOTAL REPUBLIQUE TCHEQUE						17 366 300,77	2,03
XS2555412001 CESKA SPORITELNA TV22-141125	16/11/2022	14/11/2025	EUR	73		7 671 443,75	0,90

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS2585977882 UNICRE BK CZ SK 3,625%23-0226	15/02/2023	15/02/2026	EUR	60	3,62	6 065 988,20	0,71
XS2638560156 CESKA SPORITELNA TV23-290627	29/06/2023	29/06/2027	EUR	25		2 577 396,16	0,30
XS2676413235 CESKA SPORITELNA TV23-080328	08/09/2023	08/03/2028	EUR	10		1 051 472,66	0,12
TOTAL ALLEMAGNE						27 710 503,96	3,23
DE000A351WB9 SIXT 5,125%23-091027	26/05/2023	09/10/2027	EUR	3 500	5,12	3 791 435,53	0,44
DE000A3823R3 SCHAEFFLER 4,5%24-140826	15/01/2024	14/08/2026	EUR	12	4,50	1 234 546,43	0,14
DE000A3H2UX0 SIXT 1,25%20-091224	09/12/2020	09/12/2024	EUR	7 000	1,75	6 999 438,09	0,82
XS2056730323 INFINEON TECHNOLOG TV19-PERP.	30/09/2019	31/12/2050	EUR	52		5 177 518,19	0,60
XS2231715322 ZF FIN 3%20-210925	18/09/2020	21/09/2025	EUR	56	3,00	5 651 243,67	0,66
XS2582404724 ZF FIN 5,75%23-030826	03/02/2023	03/08/2026	EUR	45	5,75	4 856 322,05	0,57
TOTAL DANEMARK						11 543 459,80	1,35
XS2243299463 H LUNDBECK 0,875%20-141027	14/10/2020	14/10/2027	EUR	400	0,88	366 213,46	0,04
XS2382849888 JYSKE BANK TV21-020926	02/09/2021	02/09/2026	EUR	4 325		4 136 582,67	0,48
XS2412258522 GN STORE NORD 0,875%21-251124	25/11/2021	25/11/2024	EUR	5 000	0,88	4 908 847,81	0,58
XS2544400786 JYSKE BANK OBL4,625%22-110426	11/10/2022	11/04/2026	EUR	2 100		2 131 815,86	0,25
TOTAL ESPAGNE						67 039 816,02	7,82
ES0280907017 UNICAJA BANCO TV19-131129	13/11/2019	13/11/2029	EUR	84		8 470 089,97	0,99
ES0343307031 KUTXAB 4 3/4 06/15/27	15/06/2023	15/06/2027	EUR	65		6 626 570,14	0,77
ES0344251014 CAZAR 5 5/8 06/07/27	07/06/2023	07/06/2027	EUR	16		1 658 164,38	0,19
ES0380907040 UNICAJA BANCO TV21-011226	01/12/2021	01/12/2026	EUR	42		4 052 987,38	0,47

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR0014005OL1 ARVASL 0 10/01/25	01/10/2021	01/10/2025	EUR	10		952 490,00	0,11
FR0014008FH1 ARVASL 0 7/8 02/17/25	17/02/2022	17/02/2025	EUR	44	0,88	4 333 082,01	0,51
FR001400I9F5 ARVASL 4 5/8 12/02/24	02/06/2023	02/12/2024	EUR	47	4,62	4 836 751,12	0,56
XS2076836555 GRFSM 1 5/8 02/15/25	15/11/2019	15/02/2025	EUR	3 950	1,62	3 943 537,91	0,46
XS2081500907 FCC ME AMBIENTE 1,661%19-1226	04/12/2019	04/12/2026	EUR	1 500	1,66	1 448 843,57	0,17
XS2300292617 CELLNEX FIN.0,75%151126	15/02/2021	15/11/2026	EUR	34	0,75	3 198 118,59	0,37
XS2322289385 BBVA 0,125%21-240327	24/03/2021	24/03/2027	EUR	42		3 958 720,36	0,46
XS2385393405 CELLNEX FINANCE 1%21-150927	15/09/2021	15/09/2027	EUR	19	1,00	1 760 522,56	0,21
XS2455392584 SABSM 2 5/8 03/24/26	24/03/2022	24/03/2026	EUR	6	2,62	599 059,07	0,07
XS2465792294 CLNXSM 2 1/4 04/12/26	12/04/2022	12/04/2026	EUR	62	2,25	6 081 723,53	0,71
XS2468378059 CAIXABANK TV22-130426	13/04/2022	13/04/2026	EUR	97		9 570 811,94	1,12
XS2620201421 BBVA TV23-100526	02/05/2023	10/05/2026	EUR	55		5 548 343,49	0,65
TOTAL FINLANDE						10 094 065,96	1,18
FI4000523550 HUHTAMAKI 4,25%22-090627	09/06/2022	09/06/2027	EUR	45	4,25	4 509 711,37	0,53
XS2676816940 NDAFH 4 3/8 09/06/26	30/08/2023	06/09/2026	EUR	5 357		5 584 354,59	0,65
TOTAL FRANCE						169 484 992,64	19,76
FR0010804500 ORANO 4,875%09-230924 EMTN	23/09/2009	23/09/2024	EUR	120	4,88	6 237 628,03	0,73
FR0013318102 ELIS 2,875%18-150226 EMTN	15/02/2018	15/02/2026	EUR	40	2,88	3 979 320,66	0,46
FR0013367174 IPSOS 2,875%18-210925	21/09/2018	21/09/2025	EUR	48	2,88	4 825 955,02	0,56
FR0013398070 BNP PARIBAS TV19-230127	23/01/2019	23/01/2027	EUR	99		9 730 192,01	1,14

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR0013414919 ORANOF 3 3/8 04/23/26	23/04/2019	23/04/2026	EUR	58	3,38	5 789 111,10	0,68
FR0013425170 ARKEMA TV19-PERP.	17/06/2019	31/12/2050	EUR	66		6 723 977,57	0,78
FR0013426376 SPIE 2.625%19-180626	18/06/2019	18/06/2026	EUR	97	2,62	9 458 536,44	1,10
FR0013428414 RENAUL 1 1/4 06/24/25	24/06/2019	24/06/2025	EUR	61	1,25	5 938 435,23	0,69
FR0013449972 ELIS 1%19-030425	03/10/2019	03/04/2025	EUR	59	1,00	5 784 039,95	0,67
FR0013459765 RENAUL 2 5/8 02/18/30	14/11/2019	18/02/2030	EUR	68	2,62	6 762 548,16	0,79
FR0013509098 SOCGEN 1 1/8 04/21/26	21/04/2020	21/04/2026	EUR	42		4 115 828,55	0,48
FR0013518081 SEB 1,375%20-160625	16/06/2020	16/06/2025	EUR	9	1,38	880 283,47	0,10
FR0013518420 ILDFP 2 3/8 06/17/26	17/06/2020	17/06/2026	EUR	29	2,38	2 805 506,48	0,33
FR0014000NZ4 RENAUL 2 3/8 05/25/26	25/11/2020	25/05/2026	EUR	22	2,38	2 136 711,73	0,25
FR0014000OZ2 SOCGEN 1 11/24/30	24/11/2020	24/11/2030	EUR	14		1 343 465,55	0,16
FR001400D0Y0 CREDIT AGRICOLE SA 4% 10/12/2026	12/10/2022	12/10/2026	EUR	28		2 886 274,89	0,34
FR001400E904 RENAUL 4 1/8 12/01/25	01/12/2022	01/12/2025	EUR	800	4,12	821 575,08	0,10
FR001400EJI5 ILDFP 5 3/8 06/14/27	12/12/2022	14/06/2027	EUR	36	5,38	3 675 890,47	0,43
FR001400F0U6 RENAUL 4 5/8 07/13/26	13/01/2023	13/07/2026	EUR	2 200	4,62	2 327 357,94	0,27
FR001400F6V1 BANQUE STELL 3,875%23-190126	19/01/2023	19/01/2026	EUR	27	3,88	2 753 080,01	0,32
FR001400KHF2 ENGIE 3,75%23-060927	30/08/2023	06/09/2027	EUR	55	3,75	5 697 932,38	0,66
FR001400KXW4 RENAUL 4 5/8 10/02/26	02/10/2023	02/10/2026	EUR	3 200	4,62	3 360 173,81	0,39
FR001400KZP3 SOCGEN 4 1/4 09/28/26	28/09/2023	28/09/2026	EUR	80	4,25	8 353 531,37	0,97
FR001400L248 THALES 4%23-181025	18/10/2023	18/10/2025	EUR	92	4,00	9 487 837,84	1,11

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR001400M9L7 EDF 3 3/4 06/05/27	28/11/2023	05/06/2027	EUR	51	3,75	5 134 598,26	0,60
FR001400P3D4 RENAUL 3 3/4 10/04/27	04/04/2024	10/04/2027	EUR	4 100	3,75	4 125 538,30	0,48
XS1227287221 CROWN EURO.HOLDING 3,375% 15-0	05/05/2015	15/05/2025	EUR	7 700	3,38	7 680 567,13	0,90
XS1785467751 FORVIA 2,625%18-150625	08/03/2018	15/06/2025	EUR	1 850	2,62	1 825 838,23	0,21
XS1963830002 FORVIA 3,125%19-150626	27/03/2019	15/06/2026	EUR	4 200	3,12	4 113 167,92	0,48
XS2234515786 SPCM 2%20-010226	24/09/2020	01/02/2026	EUR	2 800	2,00	2 719 077,09	0,32
XS2247623643 GETLINK 3,5%20-301025	30/10/2020	30/10/2025	EUR	9 200	3,50	9 128 924,89	1,06
XS2385389551 HLD INF MET ENV 0,125% 160925	16/09/2021	16/09/2025	EUR	8 200	0,12	7 812 963,59	0,91
XS2433361719 WIZZLN 1 01/19/26	19/01/2022	19/01/2026	EUR	3 700	1,00	3 530 385,33	0,41
XS2608828641 HLD INF MET ENV 4,5%06042027	06/04/2023	06/04/2027	EUR	2 800	4,50	2 815 360,88	0,33
XS2723549528 CIE DE SAINT-GOBAIN 3,75%23-26	29/11/2023	29/11/2026	EUR	46	3,75	4 723 377,28	0,55
TOTAL ROYAUME UNI						7 148 000,82	0,83
XS1843437549 INEGRP 2 7/8 05/01/26	24/04/2019	01/05/2026	EUR	3 402	2,88	3 331 617,82	0,39
XS2247614063 DRAX FINC 2,625%20-011125	04/11/2020	01/11/2025	EUR	2 400	2,62	2 345 347,00	0,27
XS2710354544 NATIONWIDE BUILD 4,5%23-011126	01/11/2023	01/11/2026	EUR	1 400	4,50	1 471 036,00	0,17
TOTAL IRLANDE						12 977 599,96	1,51
XS2063288943 EIRCOM FINANCE 1,75%19-011124	22/10/2019	01/11/2024	EUR	5 100	1,75	5 077 178,92	0,59
XS2082969655 BKIR 1 11/25/25	25/11/2019	25/11/2025	EUR	6 500		6 465 296,04	0,75
XS2325562424 FREGR 0 10/01/25	01/04/2021	01/10/2025	EUR	1 500		1 435 125,00	0,17
TOTAL ITALIE						64 212 866,07	7,49

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
IT0005572166 BANCO BPM 4,625%23-291127	29/11/2023	29/11/2027	EUR	3 800	4,62	3 995 567,31	0,47
XS1497606365 TITIM 3 09/30/25	30/09/2016	30/09/2025	EUR	4 550	3,00	4 583 228,43	0,53
XS1548475968 INTESA SANPAOLO TV17-PERP.	11/01/2017	31/12/2050	EUR	3 050		3 247 102,56	0,38
XS1982819994 TITIM 2 3/4 04/15/25	15/04/2019	15/04/2025	EUR	7 600	2,75	7 547 763,01	0,88
XS2021993212 UNICREDIT TV19-030725	03/07/2019	03/07/2025	EUR	6 450		6 554 139,13	0,76
XS2055089457 UNICREDIT BANK TV19-230929 676	23/09/2019	23/09/2029	EUR	8 900		8 974 176,88	1,06
XS2072815066 BANCO BPM 1,75%19-280125	28/10/2019	28/01/2025	EUR	4 600	1,75	4 576 627,48	0,53
XS2200215213 INWIT 1,875%20-080726	08/07/2020	08/07/2026	EUR	3 100	1,88	3 047 618,13	0,36
XS2304664167 INTESA SANPA 0,625%21-240226	22/02/2021	24/02/2026	EUR	2 200	0,62	2 092 052,31	0,24
XS2332589972 NEXI 1,625%21-300426	29/04/2021	30/04/2026	EUR	7 200	1,62	6 896 870,00	0,80
XS2633552026 CA AUTO BK 4,375%23-080626	08/06/2023	08/06/2026	EUR	4 300	4,38	4 360 701,86	0,51
XS2656537664 LEASYS 4,5%23-260726	26/07/2023	26/07/2026	EUR	3 100	4,50	3 266 746,46	0,38
XS2708354811 CA AUTO BK 4,75%23-250127	25/10/2023	25/01/2027	EUR	1 900	4,75	1 984 939,97	0,23
XS2720896047 LEASYS 4,625%23-160227	16/11/2023	16/02/2027	EUR	2 000	4,62	2 075 564,32	0,24
XS2775056067 LEASYS EMTN 3,875% 01032028	01/03/2024	01/03/2028	EUR	1 000	3,88	1 009 768,22	0,12
TOTAL LUXEMBOURG						18 226 119,80	2,13
DE000A3LC4C3 TRATON FIN LUX 4,125%23-180125	18/01/2023	18/01/2025	EUR	56	4,12	5 708 354,49	0,67
DE000A3LQ9S2 TRATON FINANCE LUXE 4,5%30112028	23/11/2023	23/11/2026	EUR	48	4,50	4 995 912,39	0,58
DE000A3LWGE2 TRATON FIN LUX 3,75%24-270327	27/03/2024	27/03/2027	EUR	23	3,75	2 320 920,23	0,27
XS2189594315 SIG COMB PURCH 2,125%20-180625	18/06/2020	18/06/2025	EUR	5 300	2,12	5 200 932,69	0,61

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL PAYS-BAS						56 284 138,19	6,57
DE000A3LSYG8 MBGGR 3 07/10/27	10/01/2024	10/07/2027	EUR	2 200	3,00	2 210 653,05	0,26
FR0013323326 STLA 2 03/20/25	20/03/2018	20/03/2025	EUR	25	2,00	2 483 021,58	0,29
XS1439749281 TEVA PHARMAC 1,125%16-151024	25/07/2016	15/10/2024	EUR	4 200	1,12	4 195 558,67	0,49
XS1969645255 PPFTEL 3 1/8 03/27/26	27/03/2019	27/03/2026	EUR	4 200	3,12	4 163 564,14	0,49
XS2078976805 PPF TELECOM GP 2,125%19-310125	12/11/2019	31/01/2025	EUR	4 700	2,12	4 688 782,02	0,55
XS2198213956 TEVA PHARMAC 6%20-310125	25/11/2019	31/01/2025	EUR	5 200	6,00	5 357 161,33	0,62
XS2264074647 LOUDRE 2 3/8 11/27/25	27/11/2020	27/11/2025	EUR	8 325	2,38	8 264 445,41	0,96
XS2432293673 ENELIM 0 1/4 11/17/25	17/01/2022	17/11/2025	EUR	9 100	0,25	8 724 419,13	1,02
XS2468979302 CETIN GRP 3,125%22-140427	14/04/2022	14/04/2027	EUR	3 250	3,12	3 188 782,02	0,37
XS2477154871 LPTY 2 1/8 05/06/25	06/05/2022	06/05/2025	EUR	4 900	2,12	4 848 640,62	0,57
XS2678111050 SARTORIUS FINAN.4,25%23-140926	14/09/2023	14/09/2026	EUR	29	4,25	3 034 145,60	0,35
XS2697483118 INTNED 4 1/8 10/02/26	25/09/2023	02/10/2026	EUR	49	4,12	5 124 964,62	0,60
TOTAL NORVEGE						6 780 460,23	0,79
XS2588099478 DNB BANK TV23-160227	16/02/2023	16/02/2027	EUR	6 700		6 780 460,23	0,79
TOTAL PORTUGAL						1 569 543,96	0,18
PTGALCOM0013 GALP ENERGIA 2%20-150126	18/06/2020	15/01/2026	EUR	16	2,00	1 569 543,96	0,18
TOTAL SUEDE						9 698 459,88	1,13
XS1724626699 VOLVO CAR 2%17-240125 EMTN	24/11/2017	24/01/2025	EUR	3 400	2,00	3 379 882,78	0,39
XS2182067350 SCANIA CV AB 2,25%20-030625	03/06/2020	03/06/2025	EUR	6 400	2,25	6 318 577,10	0,74

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE						44 301 617,37	5,17
XS1684387456 IQVIA 2,875%17-150925	14/09/2017	15/09/2025	EUR	1 600	2,88	1 591 864,22	0,19
XS2080318053 BALL 1 1/2 03/15/27	18/11/2019	15/03/2027	EUR	2 600	1,50	2 433 601,98	0,28
XS2116728895 F 1.744 07/19/24	20/02/2020	19/07/2024	EUR	9 631	1,74	9 779 413,18	1,14
XS2354326410 COTY 3,875%21-150426	17/06/2021	15/04/2026	EUR	7 600	3,88	7 632 362,28	0,89
XS2444424639 GENERAL MOTORS 1%22-240225	24/02/2022	24/02/2025	EUR	3 600	1,00	3 548 968,52	0,41
XS2484339499 PPG INDUSTRIES 1,875%22-010625	25/05/2022	01/06/2025	EUR	3 400	1,88	3 346 628,38	0,39
XS2586123965 FORD MOTOR 4,867% 030827	13/02/2023	03/08/2027	EUR	2 000	4,87	2 141 289,40	0,25
XS2607183980 HARLEY DAVIDS FIN 5,125%23-26	05/04/2023	05/04/2026	EUR	1 500	5,12	1 549 479,25	0,18
XS2680745119 NATL GRID 4,151%23-120927	05/09/2023	12/09/2027	EUR	3 000	4,15	3 141 852,30	0,37
XS2720095541 TAPESTRY 5,35%23-271125	27/11/2023	27/11/2025	EUR	2 200	5,35	2 302 731,46	0,27
XS2747270630 GENERAL MOTORS 3,9%24 120128	12/01/2024	12/01/2028	EUR	1 000	3,90	1 022 047,87	0,12
XS2751688743 CARR 4 3/8 05/29/25	21/02/2024	29/05/2025	EUR	3 000	4,38	3 024 886,03	0,35
XS2829201404 COTY 4 1/2 05/15/27	30/05/2024	15/05/2027	EUR	2 750	4,50	2 786 492,50	0,33
TOTAL Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou assimilé						49 857 751,31	5,82
TOTAL ESPAGNE						16 351 635,78	1,92
XS1717591884 SANTAN Float 11/21/24	21/11/2017	21/11/2024	EUR	67		6 751 545,33	0,80
XS2115156270 SANTAN Float 02/11/25	11/02/2020	11/02/2025	EUR	31		3 126 437,83	0,36
XS2293577354 SANTAN Float 01/29/26	29/01/2021	29/01/2026	EUR	64		6 473 652,62	0,76
TOTAL FRANCE						13 142 963,38	1,53

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR001400G0W1 ALDFP Float 02/21/25	21/02/2023	21/02/2025	EUR	27		2 721 681,00	0,32
FR001400G1Y5 BNP Float 02/24/25	24/02/2023	24/02/2025	EUR	40		4 023 369,00	0,47
FR001400L4Y2 ALDFP Float 10/06/25	04/10/2023	06/10/2025	EUR	63		6 397 913,38	0,74
TOTAL ROYAUME UNI						6 617 736,88	0,77
XS2576255751 NWG Float 01/13/26	13/01/2023	13/01/2026	EUR	5 200		5 308 452,93	0,62
XS2775724862 LLOYDS Float 03/05/27	05/03/2024	05/03/2027	EUR	1 300		1 309 283,95	0,15
TOTAL ITALIE						5 069 723,33	0,59
XS2648672231 CA AUTO BK TV23-130125	12/07/2023	13/01/2025	EUR	5 000		5 069 723,33	0,59
TOTAL LUXEMBOURG						4 357 869,28	0,51
DE000A3LKBD0 TRATON FIN LUX TV23-210126	21/06/2023	21/01/2026	EUR	43		4 357 869,28	0,51
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE						4 317 822,66	0,50
XS2790333616 MS Float 03/19/27	21/03/2024	19/03/2027	EUR	4 300		4 317 822,66	0,50
TOTAL Obligations convertibles négo. sur un marché régl. ou assimilé						31 316 973,27	3,65
TOTAL ESPAGNE						1 989 075,38	0,23
ES0840609020 CABKSM 5 7/8 PERP	09/10/2020	31/12/2050	EUR	10		1 989 075,38	0,23
TOTAL FRANCE						21 282 114,23	2,48
FR0013439304 WORLDLINE 0%19-300726 OCEANE	30/07/2019	30/07/2026	EUR	45 000		4 168 215,00	0,49
FR0013444395 EDENFP 0 09/06/24	06/09/2019	06/09/2024	EUR	133 000		8 062 327,00	0,93
FR0013448412 UBISOFT 0%19-240924 OCEANE	19/09/2019	24/09/2024	EUR	14 150		1 603 081,80	0,19
FR0013526803 WORLDLINE 0%20-300725 OCEANE	30/07/2020	30/07/2025	EUR	66 096		7 448 490,43	0,87

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL ITALIE						8 045 783,66	0,94
XS2105110329 ISPIM 5 7/8 PERP	20/01/2020	31/12/2050	EUR	5 625		5 631 503,79	0,66
XS2161819722 NEXI 1,75%20-240427 CV	24/04/2020	24/04/2027	EUR	26	1,75	2 414 279,87	0,28
TOTAL Obligations indexées négo. sur un marché régl. ou assimilé						64 474 842,00	7,52
TOTAL ESPAGNE						38 673 523,70	4,51
ES00000128S2 SPGBEI 0.65 11/30/27	26/04/2017	30/11/2027	EUR	24 400	0,65	30 108 197,92	3,51
ES0813211028 BBVASM 6 PERP	15/07/2020	31/12/2050	EUR	6		1 211 108,57	0,14
XS2705604077 BANCO SANTANDER TV23-181027	18/10/2023	18/10/2027	EUR	70	4,62	7 354 217,21	0,86
TOTAL FRANCE						6 403 087,67	0,75
FR0013144201 TDF INF INDX RTG 16-070426	07/04/2016	07/04/2026	EUR	65	2,50	6 403 087,67	0,75
TOTAL ITALIE						19 398 230,63	2,26
IT0005004426 BTPS 2.35 09/15/24	19/03/2014	15/09/2024	EUR	12 600	2,35	15 983 399,55	1,86
XS2597970800 ISPIM Float 03/17/25	17/03/2023	17/03/2025	EUR	3 400		3 414 831,08	0,40
TOTAL Titres subordonnés (TSR - TSDI)						87 016 333,82	10,15
TOTAL ESPAGNE						18 425 450,40	2,15
XS1808351214 CAIXABANK TV18-170430	17/04/2018	17/04/2030	EUR	83		8 165 331,93	0,96
XS2102931677 SABSM 2 01/17/30	17/01/2020	17/01/2030	EUR	34		3 370 507,32	0,39
XS2104051433 BBVA TV20-160130 GLOB.MTN SUB	16/01/2020	16/01/2030	EUR	70		6 889 611,15	0,80
TOTAL FRANCE						28 408 134,74	3,31
FR0011401751 EDF TV13-PERPETUEL EMTN	29/01/2013	31/12/2050	EUR	57		5 828 266,98	0,68

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR0012737963 CREDIT AGR.2,7% 15-150725	15/07/2015	15/07/2025	EUR	8 850 000	2,70	8 784 914,57	1,02
FR0013367612 EDF TV18-PERP.	04/10/2018	05/07/2024	EUR	84		8 648 612,92	1,01
FR0013457157 ACFP 2 5/8 PERP	30/10/2019	31/12/2050	EUR	52		5 146 340,27	0,60
TOTAL IRLANDE						8 348 354,89	0,97
XS2065555562 BKIR 2 3/8 10/14/29	14/10/2019	14/10/2029	EUR	4 700		4 750 625,42	0,55
XS2230399441 AIB GRP TV20-300531	30/09/2020	30/05/2031	EUR	3 700		3 597 729,47	0,42
TOTAL ITALIE						24 245 202,68	2,83
IT0005279887 ISPIM Float 09/26/24	26/09/2017	26/09/2024	EUR	40		4 014 972,00	0,47
IT0005412256 ISPIM Float 06/29/27	29/06/2020	29/06/2027	EUR	7		1 846 060,30	0,22
XS2000719992 ENELIM 3 1/2 PERP	24/05/2019	31/12/2050	EUR	2 700		2 685 068,26	0,31
XS2026295126 ISPIM 4 3/8 07/12/29	12/07/2019	12/07/2029	EUR	7 970		8 310 595,12	0,97
XS2229021261 BAMIIIM 5 09/14/30	14/09/2020	14/09/2030	EUR	3 500		3 643 362,49	0,42
XS2242929532 ENI TV20-PERP. NC5	13/10/2020	31/12/2050	EUR	3 800		3 745 144,51	0,44
TOTAL PAYS-BAS						7 589 191,11	0,89
XS1207058733 REPSOL INTL TV15-250375 SENIOR	25/03/2015	25/03/2075	EUR	1 500		1 515 713,22	0,18
XS2176621170 INTNED 2 1/8 05/26/31	26/05/2020	26/05/2031	EUR	63		6 073 477,89	0,71
TOTAL Titres d'OPC						57 929 213,04	6,76
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE						57 929 213,04	6,76
TOTAL FRANCE						57 929 213,04	6,76
FR0010885236 OSTRUM SRI MONEY PLUS-IC EUR			EUR	536		57 929 213,04	6,76

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques***COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C2 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques***COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C3 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part S1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*